



Protocole sanitaire

Edition : février 2023

(Protocole associé aux recommandations sanitaires émises au jour du document par le Ministère chargé des Sports)

Mesures d'organisation générales :

L'Organisation dispose d'un référent COVID-19 qui :

- Veille à la mise en œuvre et au respect du protocole sanitaire,
- Assure la gestion des procédures de prise en charge de cas suspect et des cas contact,
- Est l'interlocuteur privilégié en cas de contrôle ou d'investigation sanitaire par l'autorité sanitaire.

Gestion des inscriptions :

L'inscription se fait obligatoirement en ligne dans la limite du nombre maximum de participants imposée par l'Organisation sachant qu'aucune inscription n'est possible sur place.

Avant de prendre le départ, chaque participant doit prendre connaissance du protocole sanitaire mis à sa disposition sur le site Internet de l'Organisation.

Gestion des zones sans activité sportive :

Elles comprennent les zones d'accueil et de départ ainsi que la zone d'arrivée commune, sachant qu'aucune zone de consigne n'est prévue. Dans chacune de ces zones, un bénévole est responsable de :

- l'organisation des flux d'entrées / sorties, avec la mise en place d'un parcours de circulation à sens unique matérialisé de manière visible,
- la gestion des postes de gel hydroalcoolique,
- le désinfection des tables.

Les entrées et les sorties sont équipées d'une mise à disposition de gel hydroalcoolique. Les participants doivent respecter autant que possible une distanciation sociale d'au moins un mètre. Dans les zones d'accueil, les bénévoles chargés des contrôles sont disposés sur des postes de travail respectant la distanciation sociale requise par les normes sanitaires en vigueur le jour de la manifestation. Les bénévoles en contact avec les participants seront incités à porter un masque.

Dans la zone d'arrivée, un buffet est dressé sur des tables ayant été préalablement désinfectées. L'Organisation met à la disposition des « participants éprouvés » une zone de récupération dédiée en lien avec les équipes médicales.

Gestion des zones d'activité sportive :

Sur le parcours, l'application de la règle de rassemblement de droit commun s'applique à tous. Les participants doivent respecter une distanciation physique d'un mètre lorsque cela est possible. Il est fortement recommandé de ne pas cracher au sol et d'utiliser un mouchoir en papier à usage unique à conserver sur soi jusqu'à l'arrivée puis à jeter dans les containers prévus à cet effet.

Mise à disposition de gel hydroalcoolique :

Bien que l'Organisation se charge d'équiper de bouteilles de gel hydroalcoolique, les entrées et les sorties des zones sans activité sportive, chaque participant se doit de se doter de son propre flacon de gel hydroalcoolique, ce dernier lui assurant un complément de protection soit pour se rendre ou rentrer de la manifestation soit lors d'arrêts hors des zones de ravitaillement.

Zones de ravitaillement :

Tout participant ne peut accéder à une zone de ravitaillement qu'en étant muni du bracelet remis avant le départ dans la zone d'accueil.

Les zones de ravitaillement en intérieur seront régulièrement aérées.

Chaque zone de ravitaillement est organisée avec une partie solide distincte de la partie liquide.

Les denrées sont proposées en portions individuelles, mais seules les barres de céréales, portions de fromage, parts de gâteaux sont sous emballage ; elles sont présentées sur des tables préalablement désinfectées.

Chaque participant pourra remplir son récipient à boisson (gourde, verre, poche à eau, ...) à partir des jerricanes présents dans les différentes zones de ravitaillement.

Accès aux sanitaires :

L'accès aux sanitaires se fait dans le respect des contraintes sanitaires suivantes :

- Les poignées de portes des toilettes seront régulièrement désinfectées par les bénévoles responsables des lieux de ravitaillement
- L'Organisation s'assure de la disponibilité permanente de savon et/ou gel hydro alcoolique ainsi que de serviettes à usage unique dans les sanitaires.

Suivi d'après manifestation :

L'Organisation disposera d'une liste des participants présents lors de la manifestation afin de pouvoir identifier ceux concernés par une éventuelle enquête sanitaire.



Agnès THEETEN

Référent COVID-19